

Ville de Parentis en Born
Département des Landes
Boite Postale 42
40161 Parentis en Born Cedex
Tél 05 58 78 40 02
Fax 05 58 78 90 22
Direction Générale des Services

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU MARDI 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatre mai 2022, s'est réuni à la Salle du Conseil de la mairie de Parentis en Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

Présents : 23

Marie-Françoise NADAU, Maire

Éric SOULES, Adrien FERE, Lénaïc CHERON, Paul CRUCHANDEU, Véronique GAZEILLES, Raymond LAVIELLE, Adjoint au Maire, Véronique DUBERNAT-TARRADE Anne-Marie DUBOS CRAMPON, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Jean-Pierre RIMONTEIL, Jean-Paul BERNIER, Jean SELLA, Guillaume PETITJEAN, Caroline MALLO, Sabrina BRUNETTI, Sandrine THOMAS, Kévin CAPDET, Hélène GATARD, Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Sophie FUSKA, Marine BARRAGUE, Titouan DAUDIGNON, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : 6

Nathalie CHAUSSIS donne procuration à MME NADAU

Jean-Paul BERNIER donne procuration à M. FERE

Yvonne KRZEMIANOWSKI donne procuration à MME DUBERNAT-TARRADE

Alexandra HAGET donne procuration à M. RIMONTEIL

Delphine MOLEIRO donne procuration à MME CHERON

Emmanuel LACAZE donne procuration à M. LALUQUE

Absent excusé : 3

Jean-Paul BERNIER, Caroline MALLO, Titouan DAUDIGNON

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre RIMONTEIL

Rapport n° 2022/069 : Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Eric SOULES

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AC 88 p A LA SCIA POLE MEDICO-DENTAIRE

Exposé des motifs

La SCIA Pôle Médico-Dentaire représentée par Monsieur Dominique MAIGROT, souhaite réaliser un établissement de santé regroupant un cabinet dentaire et un cabinet médical, sur la parcelle cadastrée AC 457 située rue du château d'eau à Parentis-en-Born,

Pour ce faire la SCIA Pôle Médico-Dentaire, souhaite faire l'acquisition de la partie nord, pour une superficie de 118 m², de la parcelle AC 88, propriété de la Commune (plan ci-annexé),

Vu l'avis des Domaines (ci annexé) en date du 04 mai 2022 estimant la valeur vénale du bien considéré à 18 300 euros HT,

Considérant que la partie cédée appartenant au domaine privé de la Commune est aliénable,

Considérant que ce projet apportera aux habitants, la proximité d'une unité et d'une offre de soins diversifiées,

Considérant que la partie du terrain, objet de la cession ne présente pas d'utilité pour le service public, que les coffrets des divers réseaux ne sont affectés et que le lampadaire impacté sera repositionné en façade sud du projet,

Considérant que la SCIA Pôle Médico-Dentaire, représentée par Monsieur Dominique MAIGROT, accepte le prix fixé par le service des Domaines soit 18 300 € HT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 et suivants,

Délibération

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession par la Commune à la SCIA Pôle Médico-Dentaire représentée par Monsieur Dominique MAIGROT, de la parcelle cadastrée section AC N° 88 P pour une contenance de 118 m², moyennant le prix fixé par les domaines de 18 300€HT,
- **D'autoriser** la SCIA Pôle Médico-Dentaire à déposer un permis de construire sur la dite parcelle,

- D'**autoriser** Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession,
- De **confier** à Maître Paul NOEL, notaire à BISCARROSSE, la rédaction des actes afférents, à cette cession,
- De **préciser** que tous les frais inhérents seront pris en charge par la SCIA Pôle Médico-Dentaire représentée par Monsieur Dominique MAIGROT.